

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE : QUELQUES EXEMPLES



Maroc

Sources :

Banque mondiale

PNUD

Ubifrance, mission économique de Rabat

Ministère marocain de l'agriculture

et de la pêche

FAO

CIHEAM

CONTEXTE AGRICOLE ET RELATIONS INTERNATIONALES

RÉDACTION MAI 2009

Principales données	Maroc	France
Surface du territoire (km ²)	710 000	551 500
Population 2007 (millions)	30,9 (+ 1,2 %/an)	61,7 (+0,6 %/an)
Indice de développement humain (IDH) 2006	0,646 (127 ^e rang mondial)	0,955 (11 ^e rang mondial)
PIB 2007 (Mds USD)	73,2 (59 ^e rang mondial)	2 590 (6 ^e rang mondial)
Taux de croissance du PIB 2007 (%)	2,3	2,2
PIB/hab. 2007 (USD)	2 639	36 147
Part agriculture dans PIB 2007 (%)	14	2,0
Surface agricole (millions ha)	9	30
Balance commerciale 2007 tous secteurs (Mds USD, exports - imports)	- 4,3	-39,2
Balance commerciale agroalimentaire 2006 (Mds €)	Exportations : 1,9 Importations : 1,8 Solde : 0,02	Exportations : 42 Importations : 33 Solde : +9
Exportations agricoles 2008 vers l'autre pays (Mds €)	710 (+3,4 % sur 2007)	639 (+54,7 % sur 2007)

Sources : Banque Mondiale, PNUD, Ubifrance

Ce qu'il faut retenir

- Le secteur agricole, s'il ne représente que 15 % du PIB du pays, joue un rôle fondamental en matière d'emplois et d'activités, notamment en milieu rural. Le développement agricole et rural constitue un enjeu fort en matière sociale.

- L'agroalimentaire et la pêche présentent un solde commercial positif et constituent une source de devises importante pour le pays. Le Maroc est cependant très déficitaire en produits de base, notamment en céréales. La production est très dépendante des pluies, la croissance annuelle du PIB du pays pouvant être affectée par les sécheresses.

- Les échanges avec la France sont déséquilibrés en faveur du Maroc. Il lui vend principalement des fruits et légumes et lui achète des céréales. Le solde varie avec la pluviométrie et le cours des céréales. Le déficit est donc considérablement réduit en 2008, mais cette situation ne perdurera probablement pas en 2009.

- La coopération avec la France est ancienne et active et couvre des domaines variés dans le secteur agroalimentaire. Elle devrait s'orienter davantage dans la coopération euroméditerranéenne compte tenu de la mise en place de l'Union pour la Méditerranée et des opportunités offertes par l'accord d'association avec l'UE.

1 - Production agricole

Le secteur agricole constitue l'épine dorsale du tissu socio-économique marocain. S'il ne représente actuellement que 15 % du PIB total, il est le principal employeur du pays : 40 % de la population active dépend du secteur agricole, qui représente 78 % de l'emploi en milieu rural.

Le secteur agricole contribue pour 11 à 18 % du PIB selon les années. L'économie du pays tourne toujours au rythme de la pluviométrie et donc de la campagne agricole. Ainsi, en 2006, la récolte de blé tendre a été bonne. Elle a dépassé les 4,2 Mt, soit une croissance de 52 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années (2001-2005). Ces excellentes conditions climatiques ont contribué à un taux de croissance supérieur à 8 % en 2006. Par contre, une forte sécheresse a fortement affecté la production en 2007, et la production de céréales a baissé de 40 % dans certaines régions, ce qui a limité la croissance du PIB à 2,2 %.

Pour sa part, le secteur de la pêche contribue pour près de 2,5 % au PIB national et pour 56 % aux exportations des produits alimentaires. Il emploie près de 450 000 personnes dont 152 000 marins. La production globale moyenne au cours des 5 dernières années s'élève à plus de 900 000 t pour une valeur de 410 M€ en 2004.

L'agriculture marocaine se caractérise également par la rareté de la terre et du **morcellement des exploitations**. Seules 12 % des terres sont considérées comme surface agricole utile (SAU). Cette rareté du foncier agricole, objet d'une intense spéculation, explique les prix observés à l'hectare. Dans la région de Meknès, un hectare de terre non irrigué (en "bour" ou agriculture pluviale) coûte entre 9 150 et 15 250 €. Le mode d'exploitation principal est familial et le taux d'analphabétisme atteint 67 % en milieu rural. Par conséquent, les structures foncières restent très défavorables à la modernisation. **Le morcellement des propriétés rend difficile la pratique d'une agriculture performante et extensive**. Cela entrave considérablement l'introduction de technologies avancées dans la gestion de l'eau, le traitement des terres et l'encadrement technique des agriculteurs. Les unités industrielles agroalimentaires marocaines mettent souvent en avant le problème de l'approvisionnement comme principal obstacle de leur développement.

Le secteur de l'élevage constitue l'une des composantes importantes de l'économie agricole du Maroc, participant à 30 % de la valeur ajoutée agricole et employant environ 20 % de la population rurale active. Il approvisionne en matières premières

certaines secteurs agro-industriels (lait, viande, peaux, laine). De plus, il constitue une source de liquidité permanente facilement mobilisable pour la plupart des agriculteurs (surtout en élevage de petits ruminants), et une force de travail relativement bon marché (la traction animale est encore très utilisée, surtout chez les petits agriculteurs).

L'évolution des effectifs dépend fortement des conditions climatiques de l'année. Ainsi, le nombre de bovins varie entre 2,4 et 3,7 millions de têtes. Pour les ovins, les effectifs varient entre 13 et 17 millions de têtes.

Les terrains de parcours couvrent environ 53 Mha, soit 74 % du territoire national. Ces espaces se retrouvent dans toutes les régions naturelles du pays, avec cependant, une extension plus importante dans les zones à climat aride. Les parcours jouent un rôle important dans l'alimentation du cheptel (36 % dans le bilan fourrager à l'échelle nationale), constituant la principale ressource fourragère et la majeure part de l'alimentation des ovins et caprins des zones pastorales. En plus de leur rôle économique, les parcours remplissent un rôle important dans le maintien de l'équilibre écologique. Ils sont l'habitat de nombreuses espèces animales sauvages, protègent le sol contre l'érosion hydrique et éolienne et constituent un réservoir de la biodiversité. Ils sont cependant soumis à une forte exploitation à l'origine de leur dégradation.

L'industrie **agroalimentaire** (IAA) occupe une place stratégique dans l'économie marocaine. Le secteur compte plus de 1600 entreprises qui représentent 25 % du total des établissements industriels. Les industries agroalimentaires marocaines réalisent un chiffre d'affaires, hors tabacs, de 4,9 Mds € dont près de 1,2 Mds € à l'export. Les plus importantes d'entre-elles, appartenant à de grands groupes marocains (ONA, Dyana Holding, Holmarcom) ou étrangers (Castel, Bel) génèrent des chiffres d'affaires annuels qui dépassent les 100 M€. Le tissu des IAA marocaines demeure néanmoins essentiellement composé de PMI (entreprises de moins de 200 salariés) qui représentent 95 % des IAA. Mais celles-ci n'assurent qu'un peu moins de la moitié de la production agroalimentaire alors que les 50 plus importantes en assurent près de 55 %.

2 - Politique agricole

Le Maroc a décidé depuis le printemps 2008 de replacer l'agriculture au rang des priorités. L'objectif de la nouvelle politique, le **plan « Maroc vert »**, est la modernisation des exploitations, notamment les petites et moyennes, avec des projets d'investissements visant à rendre le secteur performant. Les enjeux du Plan Maroc Vert sont la re-

lance du développement économique du pays, la réduction de la pauvreté et par conséquent aussi le maintien de la stabilité du pays.

Le projet comporte deux volets :

- la création de **grands pôles économiques** : ce volet concerne les régions agricoles riches et nécessite d'attirer des **capitaux** extérieurs et de mobiliser l'épargne ;
- le **développement de la petite agriculture sociale** : ce volet plus délicat, concerne les **petites exploitations** situées dans des **zones difficiles** (montagne, zones sahariennes,...). Ceci repose en particulier sur les **indications géographiques**, qui permettent une valorisation des productions locales. La recherche de financements peut passer par certains bailleurs à vocation sociale et développement. L'Union européenne et l'AFD ont manifesté un intérêt.

3 - Échanges commerciaux

Le Maroc exporte pour 1,95 Mds € de produits agroalimentaires, et importe pour 1,8 Mds €, soit un solde légèrement positif de 163 M€ en 2006.

Le pays, important exportateur de primeurs et d'agrumes, est structurellement déficitaire en produits de base comme les céréales, le sucre et les oléagineux. Le taux d'autosuffisance varie de 30 à 75 % pour les céréales et s'élève en moyenne à 50 % pour le sucre. Bien que le secteur agricole ne bénéficie que de 10 % des investissements globaux, les recettes en devises que procurent l'agriculture, la pêche et les industries agroalimentaires représentent **35 % des exportations marocaines globales**.

Les secteurs importants à l'export sont les conserves de légumes, les produits de la mer (conserves, farines et poudres de poisson), l'industrie sucrière (4 raffineries et 13 sucreries), et l'industrie laitière (12 sociétés et coopératives implantées dans différentes zones de production).

En 2006, la **France** est passée du premier au **second rang de fournisseur agroalimentaire du Maroc** avec 12,6 % de parts de marché, dépassée par les États-Unis (17,2 %). Elle se place devant le Brésil et l'Argentine qui détiennent respectivement 12,4 % et 11,3 %. La France est aussi 2^e client du Maroc avec près de 20,4 % de parts de marché et se place juste derrière l'Espagne (23,5 %).

Les exportations françaises à destination du Maroc se sont élevées à 639 M€ en 2008 (413 M€ en 2006) soit une **hausse de 54 %** faisant suite à une augmentation de près de **100% sur 2005**. En effet, elles sont constituées à 77 % par des **céréales**, dont les ventes ont augmenté tant en vo-

lume qu'en prix.

Les ventes des autres produits comme le sucre, les oléagineux, les animaux vivants et les produits animaux sont stagnantes ou en légère hausse.

En 2008, les importations françaises de produits agroalimentaires en provenance du Maroc se sont élevées à **709 M€**, soit une hausse limitée à 3,4 % par rapport à 2007. Les légumes, premier poste de vente, ont vu leurs ventes se contracter de 3,7 % (339 M€) et les fruits, deuxième poste, ont légèrement augmenté (de 128 à 151 M€).

Le **déficit** commercial agroalimentaire France-Maroc est donc **quasiment nul en 2008** (70 M€ contre 273 M€ en 2007, 383 M€ en 2006, et toujours supérieur à 300 M€ depuis 2002). Cette situation s'explique par la part prise par les céréales dans les exportations françaises dans un contexte mondial de pénurie et de sécheresse au Maroc. La bonne pluviométrie de l'hiver 2008-2009 risque de modifier cette situation.

4 - Accords internationaux

Le 1^{er} juin 2004, le Maroc a signé un accord de **libre échange** ambitieux avec les **États-Unis** avec pour objectif la libéralisation du commerce de la plupart des produits selon un calendrier de démantèlement tarifaire sur une période de 25 ans. Cet accord devrait entrer en vigueur en 2006.

Le Maroc est membre de l'**OMC** depuis 1995. Il est également membre du **Groupe Africain**, groupe essentiellement géographique qui n'a pas de position générale commune sur les négociations OMC, si ce n'est la promotion des intérêts des pays en développement et en particulier des PMA.

En outre, le Maroc est un PEDINPA (pays en développement importateurs nets de produits alimentaires), groupe de pays qui avaient été identifiés, lors des Accords de Marrakech, comme pouvant potentiellement pâtir de la libéralisation des échanges agricoles.

Le Maroc, comme tous les Pays du Maghreb, risque de subir les conséquences de l'ouverture du marché agricole, qui introduira une concurrence nouvelle par rapport à leur accès privilégié liés aux accords d'association. Les avantages qu'il peut tirer des négociations OMC sont très incertains, alors que les accords d'association sont un outil approprié pour approfondir les relations commerciales avec l'Union européenne.

Avec l'UE, un **accord d'association** a été signé en 1996 et est entré en vigueur en mars 2000. L'objectif de cet accord, qui s'inscrit dans le cadre du

processus de Barcelone, est la mise en place d'une zone de **libre échange** à l'horizon 2014 avec mise en œuvre progressive d'une libéralisation réciproque des échanges des produits agricoles et de la pêche. Les négociations sont en cours, avec des difficultés, le Maroc ayant notamment revendiqué son adhésion à l'Organisation Commune des Marchés des fruits et légumes, ce qui n'est pas possible. La France est particulièrement vigilante sur cette libéralisation des échanges de fruits et légumes compte tenu des risques que portent les concessions envisagées par la Commission sur les filières communautaires.

En octobre 2008, la 7^e session du Conseil d'Association UE-Maroc a marqué une nouvelle étape dans le développement de la relation entre l'Union européenne et le Maroc avec l'adoption d'un document conjoint qui lance le processus vers un **statut avancé** pour le Maroc dans ses relations avec l'Union européenne. L'UE a dégagé pour l'agriculture un budget de **40 M€** pour 2010 (sur un total de 654 M€ sur 5 ans) afin appuyer la nouvelle stratégie de modernisation de l'agriculture marocaine, avec les actions suivantes :

- accélération de la mise en œuvre des actions de **mise à niveau réglementaire** afin d'aboutir à l'établissement d'un système réglementaire transparent de normes et standards harmonisés ;
- soutien à la réforme du secteur agricole « **Plan Maroc Vert** », notamment en matière d'organisation des filières, de renforcement des capacités, de normes SPS, de rapprochement réglementaire, de gestion durable des ressources, etc. dans le cadre des mécanismes de coopération existants ;
- appui au partenariat entre les **organisations professionnelles** des producteurs marocains et leurs homologues européens ;
- mise en place d'un système de reconnaissance conjoint des **indications géographiques** marocaines et européennes.

À noter également dans le secteur de la pêche :

- poursuite du partenariat dans le secteur de la pêche et des industries de la pêche entre opérateurs communautaires et marocains à travers l'ouverture de nouvelles opportunités d'investissements ;
- poursuite et renforcement de la coopération et échange d'informations et d'expertises sur les **normes réglementaires** relatives au commerce des produits de la pêche.

Pour mettre en œuvre ce Plan vert, qui s'appliquera à l'ensemble des agriculteurs dans les 16 régions du pays, une Agence de développement agricole aidera les agriculteurs à formuler et réaliser des projets d'investissement, en s'appuyant sur le Fonds de développement agricole.

5 - Relations bilatérales France - Maroc

Le cadre de la coopération bilatérale franco-marocaine est défini par le « Conseil d'orientation et de pilotage du partenariat » en exécution de la « Convention de partenariat pour la Coopération Culturelle et le Développement » signée, en 2003, par les gouvernements marocains et français. Ce conseil se réunit chaque année et établit un programme d'actions prioritaires. Elle s'inscrit par ailleurs dans le cadre des orientations de l'**Initiative de Développement Humain (INDH)**.

La coopération dans le secteur agricole avec le Maroc est **ancienne, importante** et couvre des **domaines variés** : vétérinaire et phytosanitaire avec un jumelage européen long en cours pour la mise à niveau des services de contrôle, enseignement avec l'accueil depuis près de 20 ans de 250 stagiaires étudiants de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II de Rabat dans des exploitations des lycées agricoles français, des jumelages d'établissements, des formations et de l'ingénierie de formation, génétique et identification des bovins, qualité des produits et promotion des indications géographiques, forêt, développement rural, appui à la réforme administrative et à la décentralisation, coopération décentralisée.

Cet acquis associé à une certaine priorité donnée par les autorités marocaines au secteur agricole et rural justifie la poursuite des actions avec ce pays. La multiplicité des actions laisse cependant apparaître un manque de coordination. Il serait donc utile de renforcer la circulation de l'information entre les divers acteurs de la coopération avec le Maroc.

Une voie à privilégier dans les années à venir sera le niveau **institutionnel**, avec un appui à la **modernisation de l'administration** publique. Cet aspect figure dans le Document Cadre de Partenariat signé entre la France et le Maroc, et il s'avère que la plupart des domaines (développement rural, normes sanitaires, forêt, ...) nécessitent des progrès au niveau organisationnel bien davantage qu'au niveau technique.

Il conviendra par ailleurs d'insérer la coopération franco-marocaine dans le **processus d'Union pour la Méditerranée**, pour laquelle le Maroc a vocation à être un membre actif, l'annonce de sa création ayant été faite à Tanger. La coopération entre l'UE et le Maroc offre en outre des opportunités d'actions d'appui à la politique agricole marocaine ●